

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0046230

153019

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1985 Société : SAA

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BouKhniss Kamal

Date de naissance :

30-09-1953

Adresse : 11 RUE ABD RAHIM G. HADDOUB

Télé. : 0673549115 Total des frais engagés : 173,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

13/03/2023

Nom et prénom du malade : BouKhniss Kamal Age : 70 ans

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CHAM

Le : 13/03/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
13 03 2023	CS		150 Dh	Dr. OUENZA El Sayyad Médecin Généraliste - Chirurgien 251, Rue Al Mahatta (Ex la Casablanca) 2ème Etage, Derb Manira Casablanca Tel.: 05 22 83 14 59

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE ABOU SOULAIMANE 4, Rue Abou Soulaimane El Khattabi Casablanca - Tél: 0521 82 21	13/03/23	323,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES RADIOGRAPHIQUES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

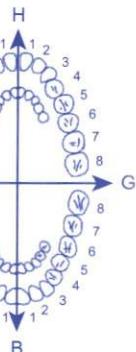
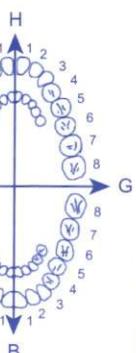
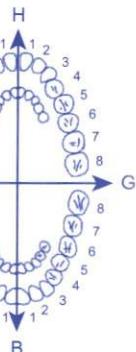
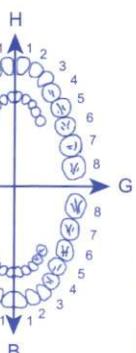
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D ----- G 00000000 00000000 35533411 11433553 B		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

Docteur Ouenza echaymae
Diplômé de la Faculté de Médecine et
de Pharmacie Casablanca
ancien interne au CHP Mohammed V
hay mohammedi Casablanca
Médecin généraliste D.U urgentologie
Echographie - Diabète - Suivi de grossesse

الدكتورة وانزة الشيماء
خريجة كلية الطب و الصيدلة بالدار البيضاء
طبيبة داخلية سابقة بمستشفي محمد الخامس،
الحي الحمدي، الدار البيضاء
الطبيب العام، دبليوم طب المستعجلات
الشخص بالصدى، تتبع الحمل، داء السكري

Consultation sur RDV

Dr. OUENZA Echaymae
Médecin Généraliste - Urgentiste
2ème Etage, Derb Manja - Casablanca
Tel.: 05 22 83 14 59

ORDONNANCE

ARMERIA SOULAIMANE
1, Rue Abou Soulaimane El Khattab
Casablanca
Tél: 05 22 83 14 59

الشخص بالموعد

Casablanca Le : 13 / 03 / 2023

Mme/Mr/Enf : ...Boukhra Kammal

Sexe : H F
Age : _____ Poids : _____

19,60

Pantel-C 100cc

PPU 19DH60
EXP 10/2025
LOT 29023 1

195,00

Zirbel 60g (Amidi)

LOT: M0627
PER: 11/2023
PPU: 195,20DH

40,00

Pandri zelf

PPV (DH):

40,00

3

3 cp of the pH 5 g.

Dr. OUENZA Echaymae
Médecin Généraliste - Urgentiste
251, Rue Al mahatta (Ex la croix)
2ème Etage, Derb Manja - Casablanca
Tel.: 05 22 83 14 59

LOT: 290075
DUO: 01/2026
69,00DH

Fix +212 (0) 522 831 459
Tél +212 (0) 678 050 421

251, rue Al mahatta (Ex la croix)
2 étage Derb Manja - Casablanca

✉ dr.ouenzaechaymae@gmail.com



Dr. OUENZA Echaynae
Médecin Généraliste - Urgentiste
251, Rue Al Mahatta (Ex la Croix)
2ème Etage, Darb Manira - Casablanca
Tel: 05 22 83 14 59

03/04/2023